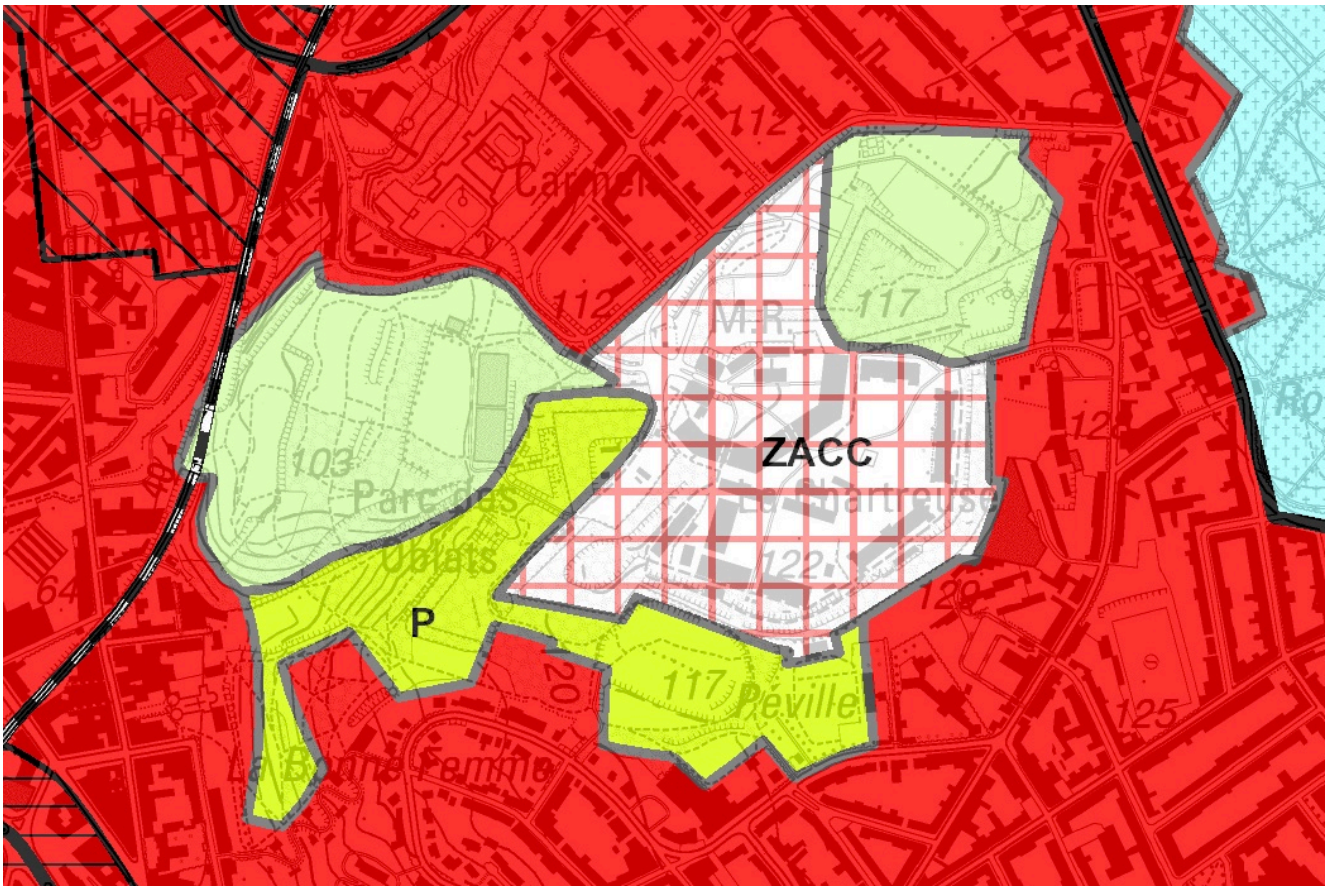
Enquête publique Matexi

Tout d'abord, enlevons un doute induit par le titre de notre article *L'urbanisation du site de la Chartreuse est en route*. En effet, il s'agit pas de l'urbanisation de la zone classée dans son ensemble, fort et parc, mais de la *ZACC (*) de la Chartreuse*, qui comprend le fort et ses abords immédiats. Le parc n'est évidemment pas concerné et la ZACC ne sera pas « totalement couverte d'habitations ». Mais le processus d'urbanisation, prévu, est bien en route.



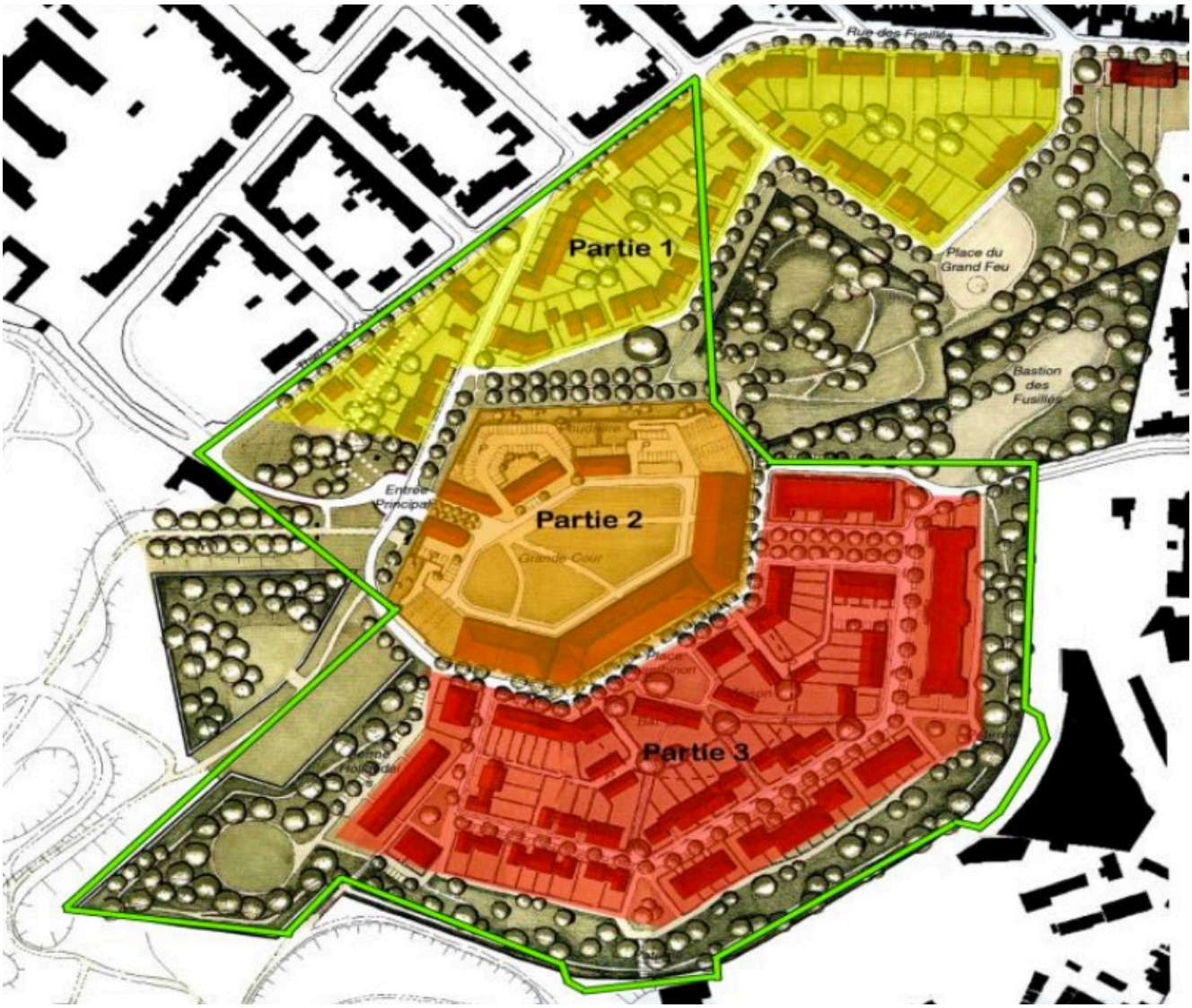
Extrait du plan de secteur – ZACC de la Chartreuse

Trois membres de l'**ASBL La Chartreuse** se sont rendus au *Service de l'Urbanisme de la Ville de Liège* ce jeudi pour consulter les documents mis à disposition pour l'enquête publique. L'ASBL a également interrogé M. **Philippe Rusak**, *Senior Project Developer* chez Matexi.

Pour rappel, Matexi avait déjà déposé en 2011 une demande de

permis pour la construction à front de rue du *thier de la Chartreuse* d'une série de 22 logements. Le permis avait été accordé en 2012, mais jamais mis en œuvre et donc périmé.

En 2014, Matexi a réalisé un nouveau **Master Plan** pour toute cette ZACC (dont seule une partie lui appartient) et qui tient compte des orientations et phases de réalisation prévue dans le *RUE de la Chartreuse (2)*. Ce RUE, approuvé par le Collège communal de Liège en 2009, avait défini des zones à urbaniser, en 3 phases. Un **rapport complet** est disponible sur le site de la **Ville de Liège**.



RUE Chartreuse – Les 3 zones

Avec la demande de permis soumise actuellement à enquête publique, Matexi met en œuvre la phase I, dont la zone est ainsi définie dans le RUE de 2009:

Au nord, la zone du Thier de la Chartreuse sera uniquement résidentielle, composée de maisons unifamiliales de type «urbain jointif» et de type «périurbain» (semi- jointives ou isolées). Les nouvelles voiries épouseront le tracé des remparts.

Dans cette nouvelle version du projet de 2011, Matexi urbanise l'ensemble de la zone 1 et non plus uniquement le front de rue, passant de 22 à 74 logements, répartis en 32 maisons et 4 blocs d'appartements totalisant 42 logements. Le RUE prévoit un maximum de 80 logements.

Dans cette zone d'une superficie de 22.500 m2, 1.500 seront occupés par des voiries et 4.400 par les habitations. 74% seront donc réservés à des espaces verts. Matexi s'engage à préserver le maximum d'arbres, selon les contingences du chantier et les arbres plantés seront des sujets déjà mûrs. A noter que toutes les toitures seront végétalisées.

La voirie existante vers le fort sera supprimée et remplacée par une voirie propre au lotissement se terminant en cheminement piétonnier vers l'entrée du fort. L'accès dans l'axe montant du *thier de la Chartreuse* est bien sûr conservé, de même que le *monument du 1er de Ligne*, classé.

Des emplacements de parking sont prévus tout le long du front de rue jusqu'au bout du *thier de la Chartreuse*. Le problème majeur qui se développera sans nul doute avec l'installation des nouveaux habitants, c'est celui de la circulation automobile. La **Ville de Liège** en est consciente et des solutions devront être envisagées, notamment au carrefour formé par les rues des Fusillés, des Fortifications, de Herve et avenue Joseph Merlot.

Si la procédure se déroule normalement, Matexi aurait toutes les autorisations pour démarrer en mai-juin 2018, selon le responsable du Service de l'Urbanisme. Ce projet comporte 7 phases. La première, les infrastructures, devrait s'étaler sur 30 mois et donc s'achever fin 2020. Mais la phase 2, 12

maisons à front de rue, devrait démarrer dans la foulée, puisque situées hors des nouvelles infrastructures. Bref, les installations dans les maisons ne se fera pas avant deux bonnes années: le temps de se pencher sur les questions de mobilité.

La Ville mettra prochainement en ligne sur son site web les documents relatifs au projet de Matexi. A vérifier sur http://www.liege.be/urbanisme/annonces-de-projet-et-enquetes-publiques-en-cours

Quant à Matexi, M. Rusak (philippe.rusak@matexi.be) nous a dit être à disposition des riverains qui souhaiterait des explications.

L'**ASBL La Chartreuse** va poursuivre l'étude en détail de ce dossier.

Fournies par Matexi, ci-après 3 vues 3D de ce nouveau lotissement.



Vue 3D Matexi depuis le début du thier de la Chartreuse



Vue 3D Matexi



Vue 3D Matexi

(1) Zone d’aménagement communal concerté

(2) Rapport Urbanistique et Environnemental